

## **IV - ANNEXES**

### **B – ENGAGEMENTS HORS BILAN**



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	Convention partenariale d'objectifs et de moyens	Mission d'assistance technique générale, d'études et d'observation	AGURAM	Association	251 200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



## **IV - ANNEXES**

## **C – AUTRES ÉLÉMENTS D’INFORMATION**

#### IV - ANNEXES

##### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché	A	1	1	2	0	2	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur	A	1	1	2	0,8	1	1,8
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
<b>TOTAL GENERAL</b>		3	2	5	1,8	3	4,8
<b>(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12). Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016		C1	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT
	(1)		Indice (8)	Fondement du contrat (4)
			Euros	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				
Attaché	A	ADM	IB 423	3-2
Attaché	A	ADM	IB 379	3-2
Ingénieur	A	TECH	IB 379	3-2
Agents occupant un emploi non permanent (7)				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
S : Social  
MS : Médico-social  
MT : Médico-technique  
SP : Sportif  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation  
PM : police  
OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).  
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée).

3-a : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).  
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutes sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutes sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A</b> <b>PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
**(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

**Néant**



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	C3.1
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	C3.2
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.</b>	C3.3
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

« Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

« - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

« - soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)





SITUATION ANTICIPÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Imputation	Budget Primitif 2015	Budget Total 2015	Réalisé 2015
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
040 13911 D2 subv d'inv transférées au cpté résultat	2 801,32	2 801,32	2 799,00
040 13912 D2 subv d'inv transférées au cpté résultat	4 700,00	4 700,00	4 667,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	-7 501,32	-7 501,32	-7 466,00
20 202 D1 Frais d'études, d'élaboration, de modif.	350 600,00	350 500,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles -sauf 204	-350 600,00	-350 500,00	0,00
21 2183 D1 Materiel de bureau et materiel informati	0,00	100,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	-100,00	0,00
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>-358 101,32</b>	<b>-358 101,32</b>	<b>-7 466,00</b>
001 001 R1 Solde d'exécution section d'inv. Reporte	290 801,32	290 801,32	0,00
001 Solde d'exécution section d'inv. Reporte	290 801,32	290 801,32	0,00
040 2802 R2 Frais d'études, d'élaboration, de modif.	25 300,00	25 300,00	25 296,54
040 28051 R2 Concessions et droits similaires	6 300,00	6 300,00	6 279,04
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 600,00	31 600,00	31 575,58
10 10222 R1 F.C.T.V.A.	8 900,00	8 900,00	5 135,07
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 900,00	8 900,00	5 135,07
13 1321 R1 Etat et établissements nationaux	26 800,00	26 800,00	0,00
13 Subventions	26 800,00	26 800,00	0,00
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>358 101,32</b>	<b>358 101,32</b>	<b>36 710,65</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 244,65</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
011 6064 D1 Fournitures administratives	500,00	500,00	430,97
011 6068 D1 Autres matières et fournitures	0,00	150,00	103,67
011 6132 D1 Locations immobilières	2 000,00	2 000,00	481,20
011 6135 D1 Locations mobilierées	3 500,00	3 500,00	3 500,00
011 616 D1 Primes d'assurance	560,00	580,00	559,49
011 6182 D1 Documentation générale et technique	0,00	15,00	15,00
011 6185 D1 Frais de colloques et séminaires	1 500,00	1 480,00	0,00
011 6225 D1 Indemnités au comptable et aux régisseur	400,00	400,00	342,80
011 6226 D1 Honoraires	35 000,00	35 000,00	17 390,11
011 6231 D1 Annonces et insertions	500,00	485,00	128,88
011 6232 D1 Fêtes et cérémonies	1 500,00	1 500,00	208,46
011 6236 D1 Catalogues et imprimés	23 650,00	23 500,00	11 896,58
011 6238 D1 Divers	8 500,00	8 500,00	3 288,00
011 6251 D1 Voyages et déplacements	100,00	100,00	0,00
011 6256 D1 Missions	0,00	600,00	600,00
011 6281 D1 Concours divers (cotisations...)	4 000,00	4 000,00	3 881,94
011 62878 D1 A d'autres organismes	41 973,45	41 373,45	36 286,82
011 Charges à caractère général	-123 683,45	-123 683,45	-79 113,92
012 6218 D1 Autre personnel extérieur	205 000,00	205 000,00	198 500,81
012 6451 D1 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50,00	50,00	29,56
012 6458 D1 Cotisations aux autres organismes sociaux	30,00	30,00	3,76
012 Charges de personnel et frais assimilés	-205 080,00	-205 080,00	-198 534,13
042 6811 D2 Dotations aux amortissements des immobil	31 600,00	31 600,00	31 575,58
042 Op. ordre transfert entre sections (F)	-31 600,00	-31 600,00	-31 575,58
65 6532 D1 Frais de mission	1 000,00	1 000,00	29,50
65 6536 D1 Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	620,30
65 6574 D1 Subventions de fonctionnement aux associ	218 000,00	218 000,00	218 000,00
65 Autres charges de gestion courante	-220 000,00	-220 000,00	-218 649,80
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>-580 363,45</b>	<b>-580 363,45</b>	<b>-527 873,43</b>
002 002 R1 Déficit/Excédent reporté	81 086,43	81 086,43	0,00
002 Déficit/Excédent reporté	81 086,43	81 086,43	0,00
042 777 R2 Quote-part des subventions d'investissement	7 501,32	7 501,32	7 466,00
042 Op. ordre transfert entre sections (F)	7 501,32	7 501,32	7 466,00
70 70878 R1 par d'autres redevables	0,00	0,00	417,00
70 Produits des services, du domaine	0,00	0,00	417,00
74 74751 R1 GPF de rattachement	491 775,70	491 775,70	511 098,90
74 Dotations et participations	491 775,70	491 775,70	511 098,90
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>580 363,45</b>	<b>580 363,45</b>	<b>518 981,90</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 891,53</b>

Fait à Metz, le

25 JAN. 2016

Le Président du Syndicat mixte du SCOTAM,



Le Trésorier Comptable

Rémy STOLTZ

43



Henri HASSER





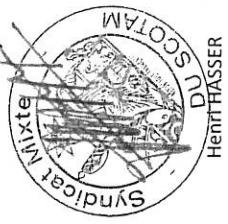
42 SCOTAM 2015  
01 003-00 SCOTAM - Budget principal

ETAT DES RATTACHEMENTS 2015  
BORDEREAU DE MANDATEMENT N° 33

Bordereau	Mandat	Date valid	Chap.	Compte	Fonction	Mandat d'annulation et de réduction 2016	Code Tiers	Désignation du tiers	Date de service fait	Montant ordonné
						Bordereau 1	METZ METRO	Cité d'Agglomération de Metz Métropole	31-12-2015	3.500,00
33	47	31-12-2015	011	6135	020	Mandat 1	15RATD0001/ 1	REFACULTATION INFORMATIQUE (RATTACH.)		
								Total du bordereau	3.500,00	
								Total général des bordereaux édités	3.500,00	

Page 1/1

Le Président du Syndicat mixte  
du SCOTAM,



Fait à Metz, le 18/01/2016

44





## REPORT DES INVESTISSEMENTS 2015 SUR 2016

### BUDGET PRINCIPAL 2015

#### DEPENSES

Imputation						LIBELLE	MONTANT REPORTÉ
Chap.	Art.	Fonct.	Sce	Divers	Sens		
						Néant	
<b>Total Dépenses</b>							<b>0,00 €</b>

Arrêté à la somme de zéro euro en dépenses.

#### RECETTES

Imputation						LIBELLE	MONTANT REPORTÉ
Chap.	Art.	Fonct.	Sce	Divers	Sens		
						Néant	
<b>Total Recettes</b>							<b>0,00 €</b>

Arrêté à la somme de zéro euro en recettes.

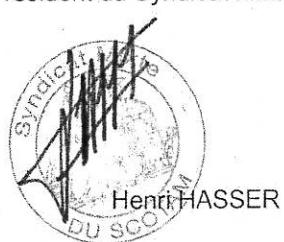
Fait à Metz, le 31 décembre 2015

Le Président du Syndicat mixte du SCoTAM



45

R. STOLTZ







00300 -SCOTAM

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE R. STOLTZ

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		580 363,45	938 464,77
Titres de recettes émis (b)	358 101,32	519 185,20	555 895,85
Réductions de titres (c)	36 710,65	0,00	203,30
Recettes nettes (d = b -c)	36 710,65	518 981,90	555 692,55
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	358 101,32	580 363,45	938 464,77
Mandats émis (f)	7 466,00	531 664,55	539 130,55
Annulations de mandats (g)	0,00	3 791,12	3 791,12
Dépenses nettes (h = f -g)	7 466,00	527 873,43	535 339,43
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d -h) Excédent	29 244,65		20 353,12
(h-d) Déficit		8 891,53	

46



057030 TRES. METZ MUNICIPALE



00300 - SCOTAM

Le Comptable du Projet



二

Exercice 2015

Etat II-2

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

七



**IV – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES  
CONTRIBUTIONS DIRECTES  
ARRETES ET SIGNATURES**

## IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D1

D2

## D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	.....	..... %	%	%		..... %
TFPB	.....	..... %	%	%		..... %
TFPNB	.....	..... %	%	%		..... %
CFE	.....	..... %	%	%		
TOTAL	.....	..... %				..... %

## D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 56  
 Nombre de membres présents ..... 38  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 39  
 VOTES : Pour ..... 39  
 Contre ..... 0  
 Abstentions ..... 0

Date de convocation : 3/02/2016

Présenté par le Président. Monsieur Henri HASSER (1),  
 A Metz, le 11 FEV. 2016  
 Le Président du Syndicat mixte du SCoTAM (1),

Délibéré par le Comité syndical (2), réunion en session ordinaire  
 A Metz, le 11 FEV. 2016

Les membres du Comité Syndical (liste d'émarginement ci-jointe) (2)

Certifié exécutoire par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM (1), compte tenu de la transmission en préfecture,  
 le ..... 22 FEV. 2016 et de la publication le ..... 22 FEV. 2016

A Metz, le 22 FEV. 2016

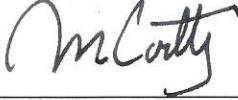
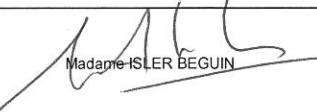
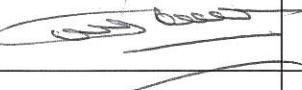
Le Président



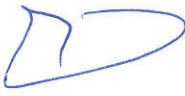
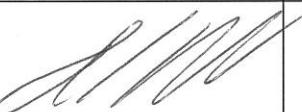
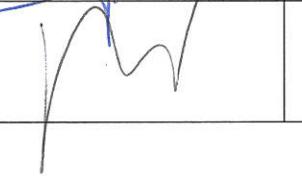
Monsieur Henri HASSER

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

**FEUILLE DE PRESENCE - Réunion du Comité syndical - 11/02/2016 à 18h00**  
Salle Metz Métropole

Civilité	NOM	Prénom	EPCI	EMARGEMENT	SUPPLEANT / POUVOIR
Monsieur	ABATE	Patrick	CC Rives de Moselle		
Madame	AGAMENNONE	Béatrice	METZ METROPOLE		
Monsieur	BAUCHEZ	Jean	METZ METROPOLE		absent excusé
Monsieur	BAUDOÜIN	Daniel	METZ METROPOLE		absent excusé
Monsieur	BERGE	Guy	METZ METROPOLE		
Monsieur	BLOUET	Denis	CC du Val de Moselle		absent excusé
Monsieur	BOUCHER	André	CC du Pays Boulageois		
Monsieur	BOURCET	Patrice	METZ METROPOLE		absent excusé
Monsieur	CAMBIANICA	Guy	METZ METROPOLE		
Monsieur	CORRADI	Luc	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	COULETTE	Michel	CC du Val de Moselle		
Monsieur	DARBOIS	René	METZ METROPOLE		 Madame ISLER BEGUIN
Monsieur	DEFAUX	Daniel	METZ METROPOLE		
Monsieur	DROUIN	René	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	ECKENFELDER	Jean-Paul	CC du Sud Messin		

Monsieur	FOURNIER	Lionel	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	FREYBURGER	Julien	CC Rives de Moselle		
Madame	GANSOINAT-RAVAINÉ	Marie-Thérèse	CC du Sud Messin		
Monsieur	GROS	Dominique	METZ METROPOLE		pouvoir à Mme AGAMENNONE
Monsieur	GROS DIDIER	François	METZ METROPOLE		Monsieur ROSIER
Monsieur	GULINO	Eric	CC du Pays de Pange		
Monsieur	HASSER	Henri	METZ METROPOLE		
Monsieur	HENOT	François	CC du Sud Messin		
Monsieur	HERDE	Fabrice	METZ METROPOLE		absent excusé
Monsieur	HORY	Thierry	METZ METROPOLE		
Monsieur	HOUVERT	André	CC du Haut-Chemin		
Monsieur	JACQUES	Marcel	CC des Rives de Moselle		
Monsieur	KOENIG	Sébastien	METZ METROPOLE		
Monsieur	KRAUSENER	Gilbert	METZ METROPOLE		

Monsieur	LE BER	Jean-Yves	METZ METROPOLE		
Monsieur	LEVEE	Frederic	CC du Val de Moselle		
Monsieur	LIOGER	Richard	METZ METROPOLE		
Monsieur	LOGNON	Etienne	CC du Pays de Pange		
Monsieur	LOSCH	Jean-François	METZ METROPOLE		
Monsieur	MAHLER	Jean-Claude	CC Rives de Moselle		
Monsieur	MATELIC	Vincent	CC du Pays Orne Moselle		absent excusé
Madame	MATHIAS	Arlette	Metz Métropole		absent excusé
Monsieur	MUNIER	Eric	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	OCTAVE	Henri	CC Rives de Moselle		absent excusé
Monsieur	PETIT	Christian	CC du Pays de Pange		
Monsieur	PEULTIER	Roger	METZ METROPOLE		
Monsieur	SADOCO	Rémy	CC Rives de Moselle		
Madame	SALLUSTI	Patricia	METZ METROPOLE		

Monsieur	SCHMITT	Jean-François	METZ METROPOLE		
Monsieur	SCHRECKLINGER	Didier	CC du Haut-Chemin		M-Hervé BOULANGER
Monsieur	SCHUTZ	Philippe	CC du Pays Boulageois		
Monsieur	SMIAROWSKI	Stanislas	METZ METROPOLE		absent excuse
Madame	STEINMETZ	Georgette	CC du Pays Boulageois		absent excusé
Monsieur	STROZYNA	Joël	METZ METROPOLE		
Monsieur	TORLTING	Michel	METZ METROPOLE		
Monsieur	VALDEVIT	Bruno	METZ METROPOLE		
Monsieur	VETSCH	Lucien	METZ METROPOLE		Madame Yolande VON HOF
Monsieur	VOLLE	Michel	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	WAGNER	Philippe	CC Rives de Moselle		
Monsieur	WATRIN	Roger	CC du Pays Orne Moselle		
Madame	WEBERT	Marilyne	METZ METROPOLE		

## PROCURATION DE VOTE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur Dominique GROS Délégué(e) de la Communauté de Communes (du / de) Mairie de Meleze et membre titulaire du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, empêché(e) d'assister à la séance du Comité Syndical / du Bureau du SCoTAM du 11/02/14 à 18H 00, déclare donner pouvoir à mon collègue Béatrice AGATHENOUVE, également membre titulaire du Syndicat mixte du SCoTAM pour voter en mon nom au cours de la séance.

Lieu, le Meleze le 03/02/14

Signature

